



Communiqué de presse

05.01.2009

Centrale nationale d'alarme (CENAL): nombre d'événements stable, trois événements majeurs en 2008

Au cours de l'année écoulée, la Centrale nationale d'alarme a enregistré un nombre d'avis d'événement comparable à celui de 2007. Leur traitement s'est cependant révélé plus complexe que l'année précédente. Dans trois cas, la CENAL a dû mettre en place un groupe de coordination pour assurer le suivi.

Environ trois quarts des 350 événements annoncés (2007: 344 événements annoncés) portaient sur des cas survenus à l'étranger et un quart sur des cas en Suisse. En 2008, la plupart des événements enregistrés concernaient à nouveau des centrales nucléaires à l'étranger.

Dans trois cas, la CENAL a suivi l'évolution pendant une période prolongée avec un groupe de coordination composé de spécialistes de divers domaines, à savoir dans celui du satellite USA 193 dont la chute prévue présentait une menace pour la sécurité (et qui a finalement été abattu au-dessus du Pacifique) et dans les cas des incidents survenus dans la centrale nucléaire de Krsko (Slovénie) et dans l'usine de retraitement située sur le site nucléaire du Tricastin (France).

Pour une fois, le principal engagement de 2008 était lié à un événement réjouissant: pendant l'Euro 08, la CENAL était en état d'alerte accru et exploitait sur mandat de la Confédération le centre d'annonces et de suivi de la situation. En outre, elle a surveillé la radioactivité au moyen de sondes de mesure supplémentaires dans plusieurs villes hôtes pendant toute la durée de cette manifestation sportive.

La CENAL en bref

La CENAL est l'organe de la Confédération chargé de la gestion des événements extraordinaires. Desservie 365 jours par année, la CENAL est en mesure d'intervenir dans l'heure qui suit un événement. Elle est rattachée à l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP).

Ses tâches englobent en particulier la gestion des événements suivants: augmentation de la radioactivité, accidents chimiques de grande ampleur, rupture et débordement de barrage. Lors d'événements d'origine naturelle ou technique de grande ampleur, la CENAL exploite le centre d'annonces et de suivi de la situation (CASS) de la Confédération. Il lui incombe en outre de prendre des mesures immédiates pour protéger la population dans le domaine de la radioactivité. En cas d'événement, la CENAL est le point de contact numéro 1 pour les cantons dans toutes les questions en rapport avec la protection de la population.

Renseignements: Christian Fuchs, Information CENAL
044 256 94 35

<http://www.naz.ch>